


- ### Prescriptions graphiques
- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
  - Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
  - ▲ Cônes de visibilité (art. L.151-19)
  - ▲ Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
  - Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
  - ★ Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
  - ★ Interdictions de changement de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
  - Lignes commerciales (art. L.151-16)
  - Haies et talus protégés (art. L.151-23)
  - Mur d'intérêt patrimonial protégé (art. L.151-19)
  - Alignement ligne de référence
  - Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
  - Cheminement doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
  - Linéaire préservation de l'habitat
  - Marges de recul aux voies classées à grande circulation
  - Limites de zones humides
  - Espaces proches du rivage (art. L.121-13)
  - Lignes de référence dugabarit
  - Espaces Boisés Classes à protéger (art. L.113-1)
  - Espace Boisé Classe à créer (art. L.113-1)
  - Patrimoine paysager (art. L.151-19)
  - Bandes paysagères (art. L.151-19)
  - Emplacement réservé (art. L.151-41)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
  - Périmètres de centralité commerciale (art. L.151-19)
  - Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
  - Périmètre de gel (art. L.151-41)
  - Servitude de mité sociale (art. L.151-41)
  - Zone de présomption de prescription archéologique
  - Zones humides protégées (art. L.121-123)
  - Submersion marine - Zone de dissipation de l'énergie à l'entrée du système de protection
  - Submersion marine : aléa fort
  - Submersion marine : aléa moyen
  - Submersion marine : aléa futur

- ### Zonage
- Zones Urbaines
  - Zones Agricoles
  - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
  - Zones Urbaines et A Urbaniser
  - Zones d'Activités
  - Zone A Urbaniser à long terme

- ### Éléments de description des différentes zones
- UA : Zone urbaine centrale
  - UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
  - UB : Zone urbaine de faubourg
  - UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan liées à la présence de collèges
  - UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
  - UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Galdos en front de mer
  - UCd : Zone urbaine pavillonnaire de Sablé-d'Or les pins
  - Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
  - Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
  - Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
  - Uf : Zone urbaine à vocation touristique
  - Uz : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
  - Upr : Zone urbaine concernée par la présence d'une OAP valant règlement
  - N : Zone naturelle générale
  - Nf : Zone naturelle liée aux exploitations sylvo-civiles
  - Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
  - Nc : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
  - Nq : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
  - Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
  - Ngr : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
  - Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
  - Nb : Zone naturelle liée à des espèces de faune
  - Nj : Zone naturelle liée à des espèces de nature en ville à préserver
  - Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
  - A : Zone agricole générale
  - Aa : Zone agricole inconstructible
  - Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
  - Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
  - 1AUh1, 1AUh2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat d'activité
  - 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation commerciale
  - 1AUc : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
  - 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
  - 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
  - 2AUc : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité
  - 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
  - 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique
  - Zonages spécifiques liés aux communes littorales :
    - Ni : Zone naturelle
    - Nim : Zone naturelle liée au zonage en mer
    - Nr : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
    - Npl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
    - Nca : Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
    - Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
    - Nct : Zone naturelle liée à une activité touristique
    - Ncd : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
    - Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
    - Ngrt : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
  - Indices de zonage spécifiques :
    - (i) : Zone concernée par un PPRI
    - (pc) : Zone concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable

### Liste des emplacements réservés

| N°  | Vocation        | Commune     | Destinataire | Superficie (m²) |
|-----|-----------------|-------------|--------------|-----------------|
| 152 | Équipement      | Plancoët    | Commune      | 2932            |
| 153 | Vieille         | Plancoët    | Commune      | 1022            |
| 154 | Vieille         | Plancoët    | Commune      | 522             |
| 155 | Vieille         | Plancoët    | Commune      | 663             |
| 156 | Vieille         | Plancoët    | Commune      | 393             |
| 309 | Liaison d'usage | Saint-Lomel | Commune      | 3829            |
| 310 | Accès           | Saint-Lomel | Commune      | 758             |



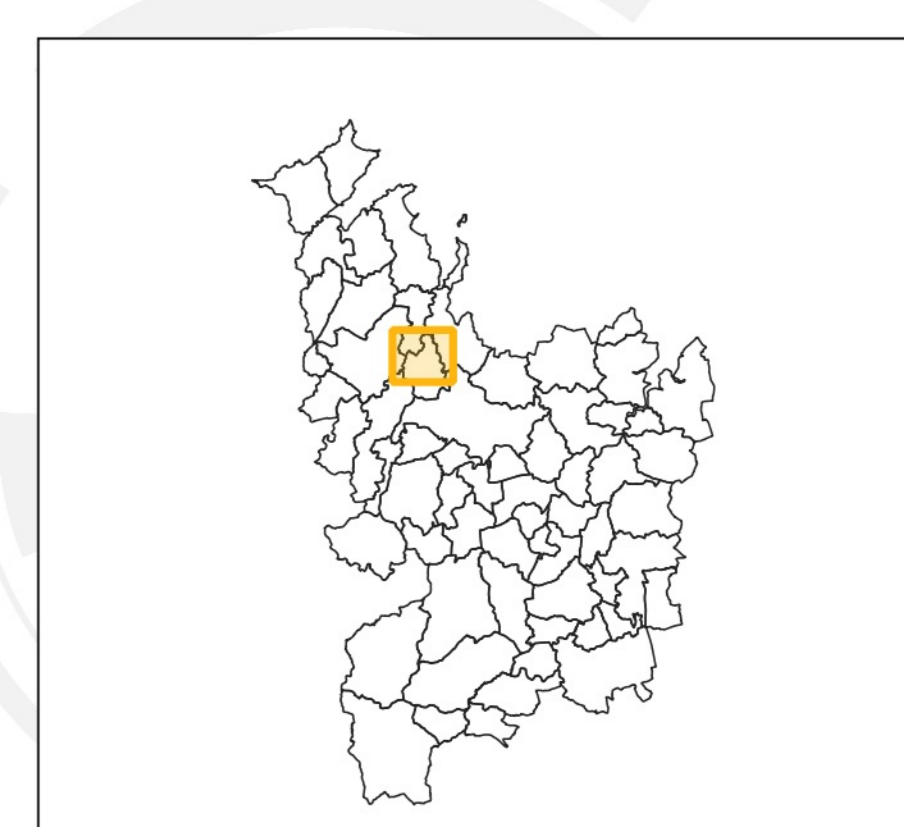
## DINAN

AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

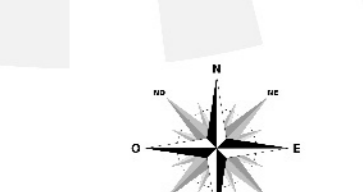
Règlement graphique

### Plancoët Nord



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Anné 2019
Approbation 2019



Échelle 1:5000ème